



B1100-Direction des affaires culturelles-

DELIBERATION N° D.2025.06.34 **du Conseil municipal du 19 juin 2025**

Exposition "Excellences ! Versailles aux sources de la diplomatie française" à la **Bibliothèque centrale de Versailles du 20 septembre au 20 décembre 2025.** **Convention de co-production entre la Ville et le ministère de l'Europe et des Affaires** **étrangères.**

Date de la convocation : 12 juin 2025

Date d'affichage : 20 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 53

Secrétaire de séance : M. Pierre FONTAINE

Rapporteur : Mme Emmanuelle DE CREPY

Président : Monsieur François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, Mme Pilar SALDIVIA, M. Michel BANCAL, M. Emmanuel LION, Mme Annick BOUQUET, M. François DARCHIS, Mme Anne-France SIMON, M. Charles RODWELL, M. Nicolas FOUQUET, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Jean-Yves PERIER, M. Bruno THOBOIS, Mme Muriel VAISLIC, Mme Corinne FORBICE, M. Alain NOURISSIER, Mme Nadia OTMANE TELBA, M. Arnaud POULAIN, Mme Anne-Lys DE HAUT DE SIGY, M. Xavier GUITTON, Mme Corinne BEBIN, Mme Anne JACQMIN, Mme Emmanuelle DE CREPY, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Ony GUERY, Mme Stéphanie LESCAR, Mme Marie BOELLE, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Anne-Lise JOSSET, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Brigitte CHAUDRON, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Pierre FONTAINE, M. François DE MAZIERES, M. François-Gilles CHATELUS, M. Philippe PAIN, Mme Florence MELLOR, M. Eric DUPAU, Mme Nicole HAJJAR, Mme Martine SCHMIT, M. Wenceslas NOURRY.

Absents excusés:

Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO, M. Fabien BOUGLE, M. Michel LEFEVRE, Mme Céline JULLIE, Mme Stephanie BELNA, M. Erik LINQUIER, M. François BILLOT DE LOCHNER.
Mme Marie-Agnes AMABILE (pouvoir à Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN), Mme Marie-Pascale BONNEFONT (pouvoir à M. Michel BANCAL), M. Moncef ELACHECHE (pouvoir à Mme Anne-France SIMON), M. Olivier DE LA FAIRE (pouvoir à Mme Brigitte CHAUDRON), M. Thierry DUGUET (pouvoir à M. Philippe PAIN), M. Christophe CLUZEL (pouvoir à M. François DE MAZIERES).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n° D.2024.09.73 du Conseil municipal de Versailles du 26 septembre 2024 portant sur la programmation de la saison culturelle 2024/2025 de la Ville et les demandes de subventions auprès de divers organismes ;

Vu le budget de l'exercice en cours pour les imputations suivantes : chapitre 933 « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », article fonctionnel 93313 « Activités culturelles et artistiques », nature comptable 6233 « Foires et expositions », service B1130 « Bibliothèque » ;

- Par son histoire, la ville de Versailles est très attachée à la diffusion des arts, de l'histoire et de la culture. Elle a développé les activités de plusieurs établissements culturels en ce sens, visant à rendre accessible son patrimoine et mettre en valeur des œuvres et des fonds d'artistes, de collectionneurs ou de fondations. Parmi ces établissements, la Bibliothèque centrale municipale, bibliothèque classée, est chargée de contribuer à la politique culturelle de la Municipalité.

La Direction des Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (Archives diplomatiques) est quant à elle une Direction d'administration centrale du Ministère, chargée de la collecte, de la conservation et de la valorisation des archives produites et reçues par l'État dans le domaine de l'action diplomatique de la France dans le monde.

- Les Archives diplomatiques et la Ville se donnent pour objectif de présenter au public une exposition intitulée « Excellences ! Versailles aux sources de la diplomatie française », consacrée à la diplomatie française depuis le ministère de Richelieu sous Louis XIII jusqu'au règne de Louis XVI.

La période d'ouverture de l'exposition est fixée du 20 septembre 2025 au 20 décembre 2025.

L'exposition se tiendra dans la galerie des Affaires étrangères de la Bibliothèque centrale. Classée monument historique et située dans l'ancien hôtel des Affaires étrangères et de la Marine, elle constitue un haut lieu de la diplomatie française jusqu'en 1789, accueillant notamment en 1783 les négociations du traité de Versailles, prélude à l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

- L'ambition de cette exposition est triple. Le but est, d'abord, de présenter les grands jalons de la diplomatie française du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle. Il s'agit également de mettre en lumière la fonction d'ambassadeur, les outils de la diplomatie mais aussi la place de celle-ci dans l'éducation et le prestige des princes. L'ensemble de ces sujets sera enfin replacé dans le contexte de l'hôtel des Affaires étrangères, en les liant aux décors et aux fonctions du bâtiment, ainsi qu'en créant des focus géographiques liés aux intitulés des salles de la galerie.

Pour ce faire, la Ville et les Archives diplomatiques souhaitent mutualiser leurs moyens sous la forme d'une co-production, en se répartissant équitablement les apports en moyen afin de co-produire cette exposition. Les engagements seront les suivants :

- les Archives diplomatiques apporteront le contenu scientifique et intellectuel de l'exposition, le transport et l'assurance de ses œuvres ;
- la Ville apportera une part du contenu scientifique et les besoins techniques : les lieux, le personnel, la scénographie et le graphisme.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil municipal :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE

- 1) de coproduire l'exposition « Excellences ! Versailles aux sources de la diplomatie française », avec la Direction des Archives du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (Archives diplomatiques), se déroulant à la Bibliothèque centrale de la ville de Versailles du 20 septembre au 20 décembre 2025 ;
- 2) d'approuver la convention de coproduction entre la Ville et les Archives diplomatiques, sans flux financier et mettant en œuvre la répartition équitable des apports en moyens de la co-production de l'exposition précitée ;
- 3) d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant ;
- 4) de notifier cette délibération à toutes les personnes concernées.

M. le Maire soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil municipal.

Nombre de présents : 40

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de suffrages exprimés : 46 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 46 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.